

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/b4b434a4b8073035117239b2>

Date d'obtention : 2026-03-13 13:44:58

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que je ne travaille pas pour le service de police, je dois me tenir à mes obligations professionnelles d'abord et me référer à la trousse ensuite

Que cela permet d'agir rapidement pour éviter le plus d'inconvénients possibles chez la victime

Avec la méthode, on peut considérablement diminuer les délais d'intervention, de quelques mois en seulement quatre jours

Qu'elle évite un processus judiciaire qui peut être vécu de façon négative chez les victimes et augmenter le sentiment de confiance chez elles et leurs proches

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une meilleure connaissance de mes obligations comme professionnelle

m'assurer de mon rôle, c'est-à-dire, ce que je dois ou ne dois pas faire, même si le service de police me le demande prise en charge rapide des élèves dans mes suivis lorsque ces situations se produisent

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais consulter les images en question, même si l'élève n'est pas sûr qu'il s'agit bel et bien de la pornographie juvénile, me référer à la trousse et laisser l'élève le déterminer lui-même